



06 JAN. 2023

SELARL EKIP'

780438 4449 1125

 1/1 1 5
 MAJOREL62


FLX00100259000137-07RSD001

 EKIP SELARL
 PO/AQUITAINE SECURITE PREVENTION
 2 RUE DE CAUDERAN
 33000 BORDEAUX

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

RC PME - Professionnels - Collectivités

Par courrier

 Direction Commerciale Régionale
 TSA 60101
 33070 BORDEAUX CEDEX

Par internet

 e-mail : edfentreprises-sud-ouest-11@edf.fr
 www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

0 810 333 786

 Service 0.05 Cmin
 * prix appel

Vos informations client

Vos références

 Compte de facturation : 4655528308
 Compte commercial : 1-1IAR4-4448

 Facture du 01/01/2023
 n° 10163921349

 Montant Hors TVA 0,00 €
 Montant TVA (payée sur les débits) 0,00 €

Facture TTC 0,00 €

Montant restant dû avant facture 158,53 €

Des montants dûs antérieurs n'ont pas été totalement réglés.

Montant total à payer (TTC) 158,53 €

à régler avant le 16/01/2023

Les prochaines étapes

• Prochaine facture vers le 01/03/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Simplifiez-vous la vie, choisissez le prélèvement automatique

Paiement par chèque : merci de joindre votre TIP SEPA non daté et non signé à votre chèque.

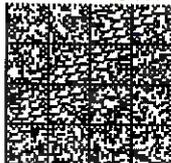
 ICS FR47EDF001007
 RUM TIP049246555283064655719077180101

 EKIP SELARL
 PO/AQUITAINE SECURITE
 PREVENTION
 2 RUE DE CAUDERAN
 33000 BORDEAUX

 TIPSEPA
 GCE

 Montant en euros
 158,53

Flashez-moi pour



payer en ligne

IBAN

JOIGNEZ UN RIB MERCI

 Identification
 règlement

924655528306465571907718

DATE

SIGNATURE

 EDF
 ENTREPRISES
 75937 PARIS Cedex 19

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

101639213491

070115010105 55924655528306465571907718909104

15853



Facture du 01/01/2023 n° 10163921349

Récapitulatif de votre facture

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact. Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L.122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Privilégiez la simplicité,
optez pour la facture électronique.

Recherchez-vous sur [edf.fr](https://www.edf.fr)

Pour simplifier vos règlements, pensez au
PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

